



Siège : Maison des Sociétés  
13, bis rue de la Glacière  
42120 LE COTEAU

## LA JEANNE D'ARC

Association Gymnique Féminine et Masculine  
et de détente en gymnase et piscine

association agréée par le gouvernement sous le N° 14599

affiliée à la Fédération Sportive Culturelle de France

Site web : [www.jac-gym.com](http://www.jac-gym.com)

# DOSSIER D'INSCRIPTION



**Fiche Récapitulative**

<b><u>DOCUMENT</u></b>	<b><u>OUI/NON</u></b>
<b>Création Licence</b>	
<b>Certificat Médical/ attestation de santé</b>	
<b>Règlement cotisation par chèque (ordre Jeanne D'Arc)</b>	
<b>Engagement Compétition</b>	
<b>Règlement Intérieur</b>	
<b>Photo + 2 enveloppes timbrées libellées</b>	
<b>Fiche Inscription</b>	

**JEANNE D'ARC LE COTEAU**

Madame, Monsieur,

Vous venez de vous inscrire à La Jeanne d'Arc, et nous vous en remercions. Vous trouverez en annexe, les horaires des entraînements correspondants à la saison, la fiche inscription, la demande de création de licence et le règlement intérieur.

Nous vous demandons que ces entraînements soient suivis régulièrement. En cas d'absence, merci de prévenir le moniteur ou la monitrice responsable. Faire partie de notre club, c'est également participer aux manifestations organisées au cours de la saison ; un calendrier vous sera remis prochainement.

En prenant une licence, vous êtes assuré par notre association, via un contrat de groupe de notre fédération. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez souscrire à l'assurance avec une autre option, le coût de l'inscription sera augmenté du montant indiqué par l'option choisie.

Nous vous demandons de remettre les coupons pour l'assurance, la fiche d'inscription, la cotisation accompagnée impérativement d'un certificat médical pour la pratique de l'activité choisie avant le 30 septembre. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance du certificat médical. Sans celui-ci vous n'êtes pas assuré, et serez interdit d'entraînement jusqu'à la remise de celui-ci daté après le **1er juillet 2020**.

Bonne saison à tous.

Le Conseil d'Administration

**SECTIONS ET COTISATIONS POUR LA SAISON 2020/2021**

**Sections Féminines :**

2014 à 2011	Poussines	95 €
2010 à 2007	Jeunesses	105 €
2006 et avant	Aînées	110 €

**Sections Masculines :**

2014 à 2012	Poussins	95 €
2011 à 2006	Pupilles	105 €
2005 et avant	Adultes	110 €

**Sections mixtes :**

2018 à 2015	Éveil à l'enfant	90 €
-------------	------------------	------

#### 4 Jeanne D'Arc LE COTEAU

##### Sections sans compétition :

2003 et avant	Gym loisir	30 € licence + 30 € / trimestre
	Section Fitness	40 € / trimestre
		35 € / trimestre pour les parents de gym
	Natation	50 € par trimestre (réduction de 5€ pour le conjoint)

Réduction de 5 € pour votre 2ème enfant et de 10 € pour le 3ème enfant

Remise de 20€ sur la cotisation famille pour tout parent s'engageant en tant que juge

##### **TENUE DU CLUB :**

Pour les sections compétition, les gyms doivent porter une tenue identique correspondant au club.

##### **Location :**

- Location du justaucorps (poussines, jeunesses, aînées) : 25€

- Location du léotard+short (poussins, pupilles, adultes) : 30€

L'entretien des léotards et justaucorps est à la charge du club)

Une caution de 100€ vous sera demandée, et ne sera encaissée qu'en cas de tâche indélébile (gras, feutre, ...)

##### **Vente :**

- Chouchou (poussines, jeunesses, aînées) : 4€

-Justaucorps Fille : 65€

- Sockol (section adultes) : 50€

**JEANNE D'ARC LE COTEAU**  
**HORAIRES DES ENTRAINEMENTS SAISON 2020-2021**

**SECTIONS FEMININES**

Poussines : - Mardi de 18h15 à 19h45 -Jeudi de 18h30 à 20h00  
Responsable de section : Magali Martin

Jeunesses : - Lundi de 18h00 à 20h00 -Vendredi de 18h00 à 20h00  
Responsable de section : VILLEMAGNE Anne-Elodie 06/58/82/28/48

Aînées : -Mercredi de 17h30 à 19h30 -Vendredi de 20h à 22h  
-Samedi de 12h30 à 14h30  
Responsable de section : POTHIER Isabelle 06/83/09/01/29

**SECTIONS MASCULINES :**

Poussins : -Mercredi de 15h15 à 17h15  
-Samedi de 10h00 à 12h00  
Responsable de section :

Pupilles : - Mercredi de 15h15 à 17h15  
-Samedi de 10h00 à 12h00  
Responsable de section : VILLEMAGNE Clément 06/24/78/27/77

Adultes : - Lundi de 19h45 à 21h30 -Samedi de 12h30 à 14h30  
Responsable de section : VILLEMAGNE Clément 06/24/78/27/77

**SECTIONS MIXTES**

Eveil à l'enfant : Mardi de 17h00 à 18h30 pour les enfants de 2015 à 2016  
Jeudi de 17h30 à 18h30 pour les enfants de 2017 à 2018  
**(merci de respecter les tranches d'âge)**

Gym Loisir : Mardi de 19h45 à 21h30 Responsable : Marion ZAHN 06/28/26/17/40

Fitness : Mercredi de 19h30 à 21h00

Natation : Lundi, Mercredi et Jeudi 7h00 à 8h00  
Responsable :BARNAY Eliane 06/88/84/46/58

**JEANNE D'ARC LE COTEAU**  
**FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2020-2021**  
[\(jeannedarcgym@gmail.com\)](mailto:jeannedarcgym@gmail.com)

**LE LICENCIÉ**

NOM PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL FIXE : PORTABLE :

E.MAIL :

**LES PARENTS (si le licencié est mineur)**

MERE : PERE :

NOM : NOM :

PRENOM : PRENOM :

ADRESSE : ADRESSE :

TEL : TEL :

PORTABLE : PORTABLE :

EMAIL : ÉMAIL :

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ donne pouvoir tant à l'association Jeanne d'Arc, qu'à ses dirigeants et moniteurs pour prendre en mon nom toutes décisions qu'ils jugeront utiles en cas d'urgence, d'accident, ou de transport au centre hospitalier le plus proche pour mon enfant ou moi même.

NOM PRÉNOM

Signature obligatoire

**PRESCRIPTIONS MÉDICALES**

Je vous indique ci-après les précautions médicales à l'encontre du licencié.

Contre-indication médicale spécifique :

Son groupe sanguin : N° Sécurité Sociale :

En cas d'urgence prévenir :

NOM TEL :

**JEANNE D'ARC LE COTEAU**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**(Exemplaire à conserver)**

**Sur les entraînements :**

Un moniteur est présent 15 minutes avant le début de l'entraînement. Les gyms ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase plus tôt pour des raisons de sécurité et pour ne pas déranger les cours précédents. Ce temps permet à tout le monde d'arriver et de se changer afin d'être en tenue pour commencer l'entraînement à l'heure.

L'arrivée échelonnée des gyms perturbe l'organisation des échauffements. Il y a un ou deux entraînements par semaine selon les sections. La fréquentation régulière permet aux gyms d'avoir un suivi plus personnalisé, de progresser plus vite et facilite la gestion des groupes.

Une tenue de sport est obligatoire pour les entraînements (gyms+moniteurs) les tenues de villes sont proscrites. Comme dans tous milieux le respect des autres et des moniteurs est de rigueur.

Tous bijoux sont interdits pendant l'entraînement. Les cheveux longs doivent être attachés.

Tout arrêt en cours d'année ne sera pas remboursé.

**Sur les compétitions :**

Merci de dater et de signer le contrat d'engagement joint (le lire attentivement).

Merci de respecter les consignes au début des compétitions

Obligation de rester aux résultats lors des compétitions même s'il sont en fin de journée, dans le cas échéant les gyms ou l'équipe sera disqualifiée. Le covoiturage est assez développé depuis que notre club connaît une hausse de ses effectifs. Les parents qui ne peuvent emmener leurs enfants peuvent les confier aux moniteurs ou à d'autres familles. Arriver à l'heure permet de ne pas pénaliser le club ou l'équipe lors des départs collectifs organisés pour chaque compétition. De même pour ceux qui partent directement.

Pas de juge – pas de compétition. La fédération nous demande 2 juges pour 1 équipe lors des compétitions. Les juges sont recrutés parmi les parents, ce n'est pas difficile et les moniteurs, monitrices et anciens juges sont là pour vous aider tout au long de votre formation. Merci de le signaler aux moniteurs, monitrices, si vous êtes intéressés.

Il ne sera plus toléré de payer des amendes pour absence de juges.

**Tous manquement à ces règles et au contrat d'engagement entraînera des sanctions à l'encontre du licencié.**

Signature du licencié :

Signature des parents ( si mineur) :

**JEANNE D'ARC LE COTEAU**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**( Exemple à retourner)**

**Sur les entraînements :**

Un moniteur est présent 15 minutes avant le début de l'entraînement. Les gyms ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase plus tôt pour des raisons de sécurité et pour ne pas déranger les cours précédents. Ce temps permet à tout le monde d'arriver et de se changer afin d'être en tenue pour commencer l'entraînement à l'heure.

L'arrivée échelonnée des gyms perturbe l'organisation des échauffements. Il y a un ou deux entraînements par semaine selon les sections. La fréquentation régulière permet aux gyms d'avoir un suivi plus personnalisé, de progresser plus vite et facilite la gestion des groupes.

Une tenue de sport est obligatoire pour les entraînements (gyms+moniteurs) les tenues de ville sont proscrites. Comme dans tous milieux le respect des autres et des moniteurs est de rigueur.

Tous bijoux sont interdits pendant l'entraînement. Les cheveux longs doivent être attachés.

Tout arrêt en cours d'année ne sera pas remboursé.

**Sur les compétitions :**

Merci de dater et de signer le contrat d'engagement joint (le lire attentivement).

Merci de respecter les consignes au début des compétitions

Obligation de rester aux résultats lors des compétitions même s'il s'agit de la fin de journée, dans le cas échéant les gyms ou l'équipe sera disqualifiée. Le covoiturage est assez développé depuis que notre club connaît une hausse de ses effectifs. Les parents qui ne peuvent emmener leurs enfants peuvent les confier aux moniteurs ou à d'autres familles. Arriver à l'heure permet de ne pas pénaliser le club ou l'équipe lors des départs collectifs organisés pour chaque compétition. De même pour ceux qui partent directement.

Pas de juge – pas de compétition. La fédération nous demande 2 juges pour 1 équipe lors des compétitions. Les juges sont recrutés parmi les parents, ce n'est pas difficile et les moniteurs, monitrices et anciens juges sont là pour vous aider tout au long de votre formation. Merci de le signaler aux moniteurs, monitrices, si vous êtes intéressés.

Il ne sera plus toléré de payer des amendes pour absence de juges.

**Tous manquement à ces règles et au contrat d'engagement entraînera des sanctions à l'encontre du licencié.**

Signature du licencié :

Signature des parents ( si mineur) :



**JEANNE D'ARC LE COTEAU**

Madame, Monsieur,

Vous aurez dans quelques semaines, le calendrier des compétitions prévues pour la saison 2020-2021 auxquelles, notre club se doit de participer.

Tous les gyms ont l'obligation d'y participer, ceci afin de ne pas pénaliser l'équipe, c'est pourquoi, nous vous demandons de vous engager en ce sens, sauf cas de force majeur.

Tout manquement à vos engagements entraînera des sanctions à l'encontre du gym.

Nous vous remercions de bien vouloir rendre le bulletin réponse ci-dessous, dûment complété, daté et signé, au plus tôt, au responsable de section de votre enfant.

Comptant sur votre diligence,

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations sportives.

**BULLETIN RÉPONSE**

Je soussigné(e), m'engage à ce que ma fille, mon fils  
participe à toutes les compétitions pour la saison 2020-2021.

Fait à

Le

Signature :